

Année scolaire 2019/2020
Espace Jeunesse
Demande de Carte Jeune (Mineur)

(Partie à conserver)

Accueil et Fonctionnement de l'Espace Jeunesse

La ville de Grand-Quevilly, au travers de ses équipements, entend mener une action éducative, complémentaire, qui s'inscrit dans le prolongement de toutes celles qui visent à développer l'influence et le rayonnement de l'éducation, en concertation avec l'ensemble des co-éducateurs professionnels ou non (animateurs, enseignants, parents...). Les valeurs éducatives de la ville reposent sur les six objectifs suivants :

Participer à l'épanouissement personnel de chacun
Favoriser l'apprentissage de la responsabilité individuelle et collective
Développer l'entraînement à la vie collective et démocratique
Répondre aux besoins et intérêts spécifiques de l'adolescent durant son temps libre
Découvrir et acquérir de l'autonomie
Rechercher et promouvoir l'éducation globale

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE

L'Espace Jeunesse est un lieu d'accueil, d'échange et d'animation qui s'appuyant sur ces valeurs éducatives et citoyennes doit contribuer à la construction et à l'épanouissement de chaque jeune. Il permet aux jeunes Grand-Quevillais de 12 à 25 ans de participer activement aux actions socio-éducatives, culturelles et de citoyenneté dans un espace commun. Cette structure dispose d'un règlement intérieur et d'un projet de fonctionnement consultables dans les locaux.

Pour adhérer à l'Espace Jeunesse, il faut être âgé de **12 à 25 ans**, et avoir souscrit à **la carte jeune**. Celle-ci donne également **accès aux studios** de répétition et d'enregistrement.

S'inscrire et participer à l'Espace Jeunesse répond à une démarche d'accession à l'autonomie et à la responsabilisation pour les jeunes qui sont libres d'aller et venir.

ACCUEIL DU PUBLIC ¹ :

En périodes scolaires :

Période de novembre à mars :

Espace Jeunesse :

Du lundi au vendredi
Le samedi

de 14h à 19h
de 14h à 20h

Période d'avril à octobre :

Du lundi au vendredi
Le samedi

de 14h à 20h
de 14h à 21h

Durant les vacances scolaires :

l'Opération « Espaç'ados » :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
et en soirée de 18h30 à 20h.

Cette action de l'Espace Jeunesse est un accueil sans hébergement destiné spécifiquement aux jeunes de 12 à 17 ans et se déroule dans les locaux. Durant les vacances scolaires, l'accueil des jeunes reste **en accès libre**.

¹ sous réserve de modifications signalées par affichage

LES ACTIVITES :

Un planning d'activités est envoyé aux familles quinze jours avant la période concernée. Ce planning met en avant les projets proposés sur place ainsi que les sorties. Une partie du planning reste libre afin que les jeunes puissent participer activement à leurs loisirs en proposant des activités et des projets.

LA TARIFICATION

La politique tarifaire de la ville vise à favoriser l'accès aux loisirs pour tous. Les tarifs sont fixés en fonction de votre imposition.

Pour l'année 2020, se référer à la ligne « impôt sur le revenu net avant correction » de l'avis d'imposition 2019 (sur les revenus 2018).

Revenus des parents	Carte Jeune	Sortie ½ journée	Sortie journée	Sortie Exceptionnelle
Impôt sur le revenu Net avant correction = 0 €	6,50 €	3,85 €	6,40 €	19,40 €
Impôt sur le revenu Net avant correction < 550 €	6,65 €	4,00 €	6,55 €	19,55 €
Impôt sur le revenu Net avant correction > 550 €	6,80 €	4,15 €	6,70 €	19,70 €
Hors commune, Impôt sur le revenu net avant correction = 0 €	13,10 €	3,85 €	6,40 €	19,40 €
Hors commune, Impôt sur le revenu net avant correction < 550 €	13,55 €	4,00 €	6,55 €	19,55 €
Hors commune, Impôt sur le revenu net avant correction > 550 €	13,70 €	4,15 €	6,70 €	19,70 €

Documents à fournir avec la demande de carte jeune :

(Inscription auprès du secrétariat de l'Espace jeunesse)

- Le livret de famille (à la création du dossier)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'original de l'avis d'imposition 2019 sur revenus 2018.
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile »
- La copie du carnet de vaccinations
- 1 photo ou l'ancienne carte jeune
- La cotisation (espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public)
- La notification CAF 2020 (si règlement en BTL)

Egalement pour les hors commune :

- Un justificatif de domicile des grands-parents habitant Grand-Quevilly.
ou
- Un certificat de scolarité sur la commune.

ESPACE JEUNESSE

70 rue Martyrs de la Résistance

76120 GRAND QUEVILLY

Tél. : 02.32.11.56.10

Courriel : espace.jeunesse@ville-grand-quevilly.fr

Jeune :

NOM DU JEUNE :

PRENOM : F M

Date de naissance :Lieu :

Adresse :

.....

Etablissement scolaire fréquenté :

Tél. portable :

J'autorise l'exploitation de mon numéro de téléphone à des fins d'information et de communication sur les activités de l'Espace jeunesse et les activités municipales à destination de la jeunesse. Aucune autre utilisation, notamment commerciale, n'en sera faite. OUI NON

Mère :

NOM ET PRENOM :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

N° d'allocataire CAF :Caisse de :

Père :

NOM ET PRENOM :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

N° d'allocataire CAF :Caisse de :

Assurance extra-scolaire :

Il est indispensable de posséder une assurance individuelle en responsabilité civile couvrant les dommages causés par votre enfant ou de son fait à autrui.

Nom de la compagnie :Numéro d'adhésion :

Droit à l'image et diffusion :

J'autorise tout photographe mandaté par la ville de Grand Quevilly à réaliser des prises de vue mettant en scène mon enfant. J'autorise les studios de l'Espace Jeunesse à réaliser des productions audio et vidéo mettant en scène mon enfant. J'autorise la ville de Grand Quevilly à reproduire exposer publier et promouvoir ces productions visuelles et vidéos durant une période de 2 ans sans demander ni rémunération ni droits exclusivement pour les utilisations citées. Toutes éditions et/ou support (affiche dépliant site internet journal...) d'information municipale ; toute exposition à caractère culturel ou d'information. Ces réalisations ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ni diffusées à d'autres organismes. Vous pouvez à tout moment demander l'annulation de cette autorisation ainsi que la suppression des prises de vues sur lesquelles figurent votre enfant par simple courrier adressé au service jeunesse Mairie de Grand Quevilly.

OUI NON

INFORMATIONS SANITAIRES

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Vaccinations (Photocopie du carnet de vaccinations) aucun enfant ne peut être admis en accueil collectif de mineurs si le DTPolio n'a pas été effectué selon le schéma vaccinal.

Y-a-t-il un traitement médical en cours ?

NON OUI

Si OUI, lequel ?

L'enfant souffre-t-il d'Asthme ?

NON OUI

L'enfant souffre-t-il d'une Allergie ?

NON OUI

Si OUI, laquelle ?

Dans le cas de traitement, je joins impérativement un certificat médical établi par un médecin qui précisera les interdictions dans le domaine de son alimentation et les instructions à suivre en cas de crise. Je fournis les médicaments nécessaires en cas de crise avec l'ordonnance.

Observations particulières (handicap, pathologie chronique ou aiguë...) :

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

L'enfant porte-t-il ? Lunettes Lentilles de contact Appareils auditifs ou dentaires

L'enfant est-il exempté d'activités sportives ? NON OUI
(si oui, fournir un certificat médical)

Régime alimentaire :

AUTORISATION DE SOINS OBLIGATOIRE

En cas d'incident concernant l'enfant, la direction détermine les mesures à prendre, y compris l'appel aux services d'urgence si l'état de santé de l'enfant le nécessite. La direction s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides des circonstances et des dispositions qui ont été prises par les services d'Urgences (pompiers, SAMU...).

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du fonctionnement de la structure et de son règlement intérieur (consultable sur place) et déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à informer la Ville de Grand Quevilly de toutes modifications.

Fait à Grand Quevilly le,

Signature obligatoire du représentant légal,